



Le Président

N/Réf : JPB/RHV – Pres2018-092

**A l'attention des président(e)s
des associations affiliées à la FFHM
Des responsables légaux des établissements
commerciaux affiliés à la FFHM
Des président(e)s des ligues régionales HM
Des membres du comité directeur
de la FFHM**

Champigny s/Marne, le 3 décembre 2018

Objet : Election du 24 mars 2019 – Poste vacant

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir par la présente de vous communiquer l'ensemble des modalités spécifiques à l'élection du représentant des établissements commerciaux au sein du comité directeur qui se déroulera le dimanche 24 mars 2019 ainsi que la fiche de déclaration individuelle de candidature.

Ces modalités ont été élaborées dans la continuité des élections de la FFHM du 25 mars 2017 et selon la procédure votée par le comité directeur du 06 octobre 2018, dans le respect des statuts et règlements de la Fédération.

Elles sont également téléchargeables sur le site internet de la FFHM, www.ffhaltero.fr.

La Fédération reste à votre disposition pour toute question relative à cette élection.

Vous souhaitant bonne réception desdits documents,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul BULGARIDHES
Président de la FFHM